

tout le travail qu'il y aurait à faire dans ces trois provinces. C'est là une question dont le Gouvernement devrait s'occuper sans tarder.

L'hon. M. CARDIN: La gendarmerie est occupée dans tout le pays, en vertu des règlements concernant la défense du Canada. Il se peut que nous n'ayons pas dans certaines provinces autant de gendarmes que dans d'autres, mais on me dit que la collaboration qui existe entre la gendarmerie et les autorités policières provinciales est satisfaisante.

M. GREEN: Il est assurément vrai que cette collaboration existe, mais ces enquêtes doivent être effectuées par des gens capables d'aller au fond des choses. Tous les rapports doivent, je crois, passer par la gendarmerie. En d'autres termes, ces rapports ne sont pas envoyés directement par la police provinciale au bureau principal de la gendarmerie à Ottawa. On devrait faire en sorte de recourir davantage aux services de la police de ces trois provinces en vue de faire échec à ces manœuvres subversives.

L'hon. M. CARDIN: Ainsi que je l'ai dit tout à l'heure, la police locale collabore avec la gendarmerie, mais elle ne fait pas nécessairement ses rapports par l'intermédiaire de cette dernière. Lorsque la police locale constate qu'il se trame quelque chose, elle a, comme mon honorable ami le sait, le droit de sévir par l'intermédiaire du procureur général de la province.

M. GREEN: Je conçois que le ministre soit dans une situation désavantageuse parce qu'il ne fait que remplacer le ministre de la Justice, mais, en vérité, c'est la Gendarmerie qui doit sévir contre les gens qui se rendent coupables de manœuvres subversives, si ce sont des sujets de pays ennemis; quand ces gens ne sont pas des sujets de pays ennemis, c'est le ministre de la Justice qui doit intervenir. La police provinciale ne possède pas le pouvoir d'interner des gens. Le ministre a donc tort de dire que la police locale peut intervenir par l'entremise des autorités provinciales.

L'hon. M. CARDIN: On m'informe que, dans des cas comme ceux-là, la police locale transmet à la Gendarmerie les renseignements qu'elle peut obtenir et que c'est la Gendarmerie qui fait intervenir l'autorité fédérale.

M. GREEN: Si le ministre veut bien y réfléchir un peu, il constatera qu'il importe d'agir à cet égard. Le procureur général de la Colombie-Britannique a publié une plainte dans les journaux de cette province dont le gouvernement, remarquons-le, est ami du gouvernement fédéral. Il me semble que le ministre devrait examiner cette situation.

L'hon. M. CARDIN: J'y verrai.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 2 (exceptions quant à l'âge du nouveau personnel).

L'hon. M. STIRLING: Est-ce que la phrase soulignée à la fin de cet article n'accorde pas de pouvoirs plutôt vastes au ministre?

L'hon. M. CARDIN: Je reconnais que cela est très large, mais on a cru nécessaire de rédiger ce texte.

L'hon. M. STIRLING: Le ministre est-il en mesure de dire pourquoi on a eu recours à ce texte si large?

L'hon. M. CARDIN: A parler franchement, je ne saurais le dire. Le projet de loi a été préparé avant que je prisse charge du ministère. Le commissaire de la Gendarmerie a été d'avis qu'il serait nécessaire d'accorder un tel pouvoir au ministre.

M. GREEN: Dès le début de la session, le ministre de la Justice (M. Lapointe) a déclaré que l'effectif de la Gendarmerie serait augmenté. Le ministre peut-il nous fournir des renseignements à ce sujet?

L'hon. M. CARDIN: L'effectif de la Gendarmerie a été augmenté d'environ 1,500 hommes.

M. GREEN: En combien de temps?

L'hon. M. CARDIN: Depuis le commencement de la guerre.

M. GREEN: Quel est aujourd'hui l'effectif total?

L'hon. M. CARDIN: L'effectif régulier de la Gendarmerie était de 2,500 hommes et il a été augmenté de 1,500.

M. GREEN: Est-ce que l'effectif total est maintenant de 4,000?

L'hon. M. CARDIN: Oui.

M. BLACK (Cumberland): Le ministre peut-il dire pourquoi le membre de la Gendarmerie stationné à Pugwash, port maritime très important de ma circonscription, a été retiré de là? Il y en a toujours eu un depuis la conclusion de l'entente avec la province de Nouvelle-Ecosse. Le ministre de la Justice nous a assuré il y a quelque temps que l'effectif de la Gendarmerie serait augmenté, mais voici qu'on a retiré le gendarme stationné à cet endroit. Cela cause quelque malaise parmi les gens qui habitent dans un rayon de vingt milles de cette localité. Il y a là un certain nombre de colons du Danemark, excellents citoyens d'ailleurs, mais dont quelques-uns n'ont pas été naturalisés. Il y a aussi des gens venus de Hollande et aussi